

Ministère du Travail—Loi

impossible.» J'ai dit, au départ, que mon parti et moi étions en faveur des changements proposés, mais la loi comporte tant de lacunes que nous supplions le gouvernement de l'améliorer.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous avons enfin une mesure législative visant à aider les travailleurs âgés qui perdent leurs emplois. Malheureusement, elle est loin d'être adéquate, et j'expliquerai pourquoi dans quelques minutes.

Je disais donc que nous avons enfin une mesure législative pour aider les travailleurs âgés parce qu'il y a déjà trois ans que le gouvernement a annoncé ce programme. Dans le discours du budget de février 1986, le ministre des Finances a annoncé que le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs allait être aboli et remplacé par un merveilleux nouveau programme appelé Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Les mois ont passé, et nous n'avons pas vu ce merveilleux nouveau programme. Les députés de l'opposition ont commencé à poser des questions à la Chambre, à demander où était ce programme. Nous n'avons reçu aucune réponse satisfaisante. Les retards se succédaient. L'année 1986 s'est écoulée, puis 1987 et une bonne partie de 1988; finalement, le 6 octobre 1988, après que les élections ont été déclenchées, le gouvernement a annoncé de nouveau ce programme en donnant un peu plus de détails. Nous n'avions cependant toujours pas de mesure législative puisque nous étions en pleine campagne électorale.

Si le nouveau Programme d'adaptation des travailleurs âgés n'était pas prêt à l'époque, le gouvernement aurait dû garder le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs jusqu'à ce qu'il le soit. Il ne l'a pas fait. Il a aboli l'ancien programme immédiatement après la présentation du budget de février 1986. Trois ans et demi se sont écoulés, et nous n'avons toujours pas de programme, mais au moins nous venons d'entreprendre l'étude du projet de loi présenté par le gouvernement. Nous sommes donc sans programme depuis février 1986.

Tout gouvernement raisonnable aurait gardé l'ancien programme, qui aidait quand même les travailleurs âgés mis à pied de façon permanente. Il n'était pas aussi complet ni parfait qu'il aurait dû l'être, mais au moins il aidait les travailleurs âgés mis à pied de façon permanente. Mais le gouvernement a annulé ce programme et en a promis un nouveau. En fait, il avait même donné l'impression, dans le budget, que ce nouveau programme

allait être annoncé dans les semaines à venir. Mais il a fallu attendre 1989 avant que l'on en discute enfin.

On a laissé cette situation persister et pendant plus de trois ans et nous n'avons pas eu de programme pour aider les travailleurs âgés en dépit de plusieurs rapports faisant ressortir que la situation était sérieuse.

Je voudrais parler d'abord d'un rapport préparé par le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, un conseil nommé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Son rapport s'intitule «Les travailleurs âgés: crise imminente sur le marché du travail». Il a été publié en août 1985. On dit dans ce rapport:

Il y a maintenant plus de 300 000 travailleurs entre 45 et 64 ans qui sont officiellement ou officieusement en chômage. Le taux de chômage dans ce groupe d'âge a augmenté de façon importante après 1981, puis il a fait un bond en 1985, à une époque où le chômage dans les autres groupes d'âge diminuait ou restait stationnaire. De plus, les travailleurs âgés restent en chômage plus longtemps que les travailleurs plus jeunes.

Ce rapport du conseil consultatif du ministre de l'Emploi et de l'Immigration contient 10 recommandations sur ce qui devrait être fait pour les travailleurs âgés de ce pays. Le gouvernement n'en a appliqué aucune.

Nous avons eu également un rapport de Statistique Canada publié en novembre 1987 et intitulé «Les travailleurs âgés sur le marché du travail au Canada». Suite à une étude statistique spéciale, le rapport faisait remarquer: «Les résultats du recensement de 1986 font ressortir un vieillissement rapide de la population canadienne. Cette tendance résulte de l'augmentation de l'espérance de vie, de la faiblesse du taux des naissances et du vieillissement de la génération nombreuse d'après-guerre. En 1976, les Canadiens de 55 ans et plus représentaient 17 p. 100 de la population totale. En 1986, soit 10 ans plus tard, cette proportion est d'environ 20 p. 100 et, à la fin du siècle, ce groupe d'âge pourrait contenir un Canadien sur quatre.» Ce serait donc 25 p. 100.

• (1630)

Le rapport disait encore que, en 1986, quatre ans après la récession, le chômage parmi les travailleurs âgés était pire qu'au plus profond de la récession en 1982. Le taux de chômage pour ces travailleurs d'âge mûr était passé de 6,9 p. 100 en 1982 à 7,3 p. 100 en 1986.

Il y a un moment, j'ai parlé du rapport publié par le Conseil consultatif. Dans son rapport subséquent, daté du 22 juin dernier, il y a un an, il dit ceci au sujet des travailleurs d'âge mûr: «Manifestement, la situation des travailleurs d'âge mûr ne s'est pas améliorée depuis 1985 quand le Conseil consultatif a publié son rapport à ce sujet; en fait, elle s'est détériorée». Entre la publication du rapport en 1985 et juin de l'an dernier, la situation des